

Nous avons déposé, le 22 novembre, un message demandant un crédit pour la Pologne et la Hongrie. Le tragique de la situation fait que ce message n'est pas précis. On demande un montant, on donne quelques grands chapitres d'aide possible, ou plutôt d'appui possible, mais personne n'a encore pu définir avec exactitude par où nous devons commencer, quel est le premier domaine dans lequel nous devons être opérationnels. Je tiens cependant à informer ici le Conseil des Etats des nombreuses réactions positives que ces projets d'aide et l'évolution dans les pays de l'Europe centrale suscitent en Suisse. De nombreuses entreprises, des écoles, des universités, des laboratoires, et dernièrement les cantons sur l'initiative du canton de Neuchâtel, ont décidé de participer à l'effort de toute l'Europe pour retrouver l'unité continentale de sa culture et de son histoire. C'est dans ce sens que nous allons essayer d'intervenir, en faisant très attention de ne pas blesser ceux que nous allons aider. Il ne s'agit pas de faire la charité, mais de les amener à transformer leurs structures, politiques d'abord, pour aller dans le sens d'un pluralisme démocratique, de la primauté du droit et du respect des Droits de l'homme, et sur le plan économique, vers la constitution d'une économie de marché dont les règles sociales pourront être librement choisies par ces pays, mais d'une économie de marché ouverte aux échanges. Les nombreux témoignages de sympathie que nous avons reçus, les nombreux projets dont nous avons eu connaissance nécessiteront une très grande coordination en Suisse et, ensuite, au niveau de la Commission des Communautés européennes qui est chargée de cette coordination pour les 24 Etats.

Nous pouvons attendre le mois de mars pour deux raisons: d'abord, nous allons mettre à profit le temps qui nous sépare de la session de printemps, où les deux Chambres en procédure d'urgence seront appelées à se prononcer sur la demande de crédit, pour envoyer sur place, en Pologne et en Hongrie, un certain nombre de délégations bien construites et bien réglées, pour définir beaucoup plus précisément les besoins réels et les domaines réels dans lesquels nous sommes prêts à répondre. Nous aurons ainsi l'occasion, au cours de la session de mars, de vous donner des réponses plus précises à inscrire dans le programme général. Nous saurons aussi si les grands projets financiers prévus par la Communauté ou par les Etats-Unis prendront une forme réelle, la possibilité d'y intégrer la part de l'aide que nous avons prévue au titre de l'aide financière en faveur de ces deux Etats. Enfin, il est certain que par le truchement de la loi sur l'aide humanitaire, et notamment dans sa partie qui concerne plus spécialement l'aide alimentaire, nous pouvons de toute manière aujourd'hui, avec les instruments dont nous disposons, venir au secours d'un pays qui viendrait à se trouver – et c'est bien le cas – dans une situation d'insuffisance totale.

Enfin, je voudrais encore rappeler ici que, lorsque nous intervenons en faveur de ces pays, nous le faisons toujours sur leur demande, et non pas à titre de charité traditionnelle. Autrement dit, si on nous demande à manger, nous donnerons à manger; si on nous demande des médicaments, nous donnerons des médicaments; si on nous demande des couvertures, nous donnerons des couvertures; nous n'improvisons pas une aide parce que l'idée nous passe par la tête. Nous répondons simplement aux besoins qui nous sont signalés et nous essayons de le faire avec l'ensemble des autres pays.

J'ai parlé un peu longuement, je vous remercie de votre patience. Le Conseil fédéral accepte bien évidemment le postulat de M. Huber qui sera probablement classé lorsque nous discuterons du projet général.

Ueberwiesen – Transmis

89.674

Postulat Seiler

Beitrag der Schweiz an die Aktivitäten des Europarates

Contribution financière de la Suisse aux activités du Conseil de l'Europe. Augmentation

Wortlaut des Postulates vom 5. Oktober 1989

Der Bundesrat wird gebeten, dem Parlament vorzuschlagen, den schweizerischen Beitrag an die Finanzierung der Aktivitäten des Europarates ab 1990 einseitig um mindestens 10 Prozent (ungefähr 300 000 Franken) zu erhöhen.

Nachdem es eine Zeitlang zumindest kurzfristig so ausgesehen hat, dass der Europarat seinen Wirkungskreis nicht mehr allzusehr zu erweitern braucht, sieht er sich nun vor neue Aufgaben und gleichzeitig vor eine materielle und geographische Ausdehnung seiner klassischen Tätigkeitsbereiche gestellt. Die jüngst ausgearbeitete Konvention gegen die Folter baut die Wahrung der Menschenrechte weiter aus; der Nord-Süd-Dialog und die Zusammenarbeit auf den Gebieten Kultur und Umweltschutz erfordern neue Kräfte und neuen Einsatz. Schliesslich hat vor allem die Entwicklung der Beziehungen zu Osteuropa zur Folge, dass sich der Europarat mit viel mehr Aufgaben in einer gewandelten Atmosphäre zu befassen hat. Es steht ausser Frage, dass die Gelegenheit, wie sie uns die Ereignisse bieten, nicht ungenutzt gelassen werden darf mit dem Vorwand, das koste mehr, als man unter anderen Voraussetzungen erwartet habe.

Nach den Regeln des Europarates müssen die Beiträge der Mitgliedstaaten jeweils ausgehandelt werden. Angesichts der bestehenden Bedürfnisse wäre das dazu erforderliche Verfahren jedoch zu langwierig.

Es ist folglich richtig, dass die Schweiz – andere Länder denken bereits daran – vorerst einseitig anbietet, ihren jährlichen Beitrag um mindestens 10 Prozent zu erhöhen und sich auf längere Sicht mit weiteren interessierten Ländern abzusprechen, wie die Finanzierung des Europarates umgestaltet und auf die neuen Bedürfnisse abgestimmt werden kann.

Ueber die Einzelheiten dieser ersten Erhöhung der Schweizer Beiträge wird je nach den Ergebnissen der Budgetberatungen im Generalsekretariat, im Ministerrat und in der parlamentarischen Versammlung zu entscheiden sein.

Texte du postulat du 5 octobre 1989

Le Conseil fédéral est invité à proposer au Parlement d'augmenter unilatéralement d'au moins 10 pour cent (environ 300 000 francs) sa contribution au financement des activités du Conseil de l'Europe dès l'année 1990.

Après une période pendant laquelle il semblait, à court terme tout au moins, ne plus devoir étendre notablement le champ de son activité, le Conseil de l'Europe se voit investi de nouvelles tâches en même temps que s'élargissent matériellement et géographiquement les domaines classiques de son action. La toute récente Convention contre la torture prolonge la garantie des droits de l'homme; le dialogue nord-sud et la coopération en matière de culture et de protection de l'environnement appellent des forces et des engagements nouveaux. L'évolution des relations avec l'Europe de l'Est, enfin et surtout, entraîne une augmentation considérable des tâches du Conseil dans une atmosphère nouvelle.

Il ne peut être question de ne pas saisir la chance que nous offrent les événements de renforcer la paix et de développer les garanties liées à l'Etat de droit sous le prétexte que cela coûterait plus que ce qui avait été escompté en d'autres circonstances.

S'il est vrai que la voie la plus conforme aux règles institutionnelles passe par une renégociation des contributions respectives des pays membres, il est vrai aussi qu'elle suppose une procédure trop longue au regard des besoins actuels.

Il importe en conséquence, dans un premier temps, que la Suisse (d'autres pays y songent déjà) offre unilatéralement d'augmenter sa contribution annuelle d'au moins 10 pour cent tout en préparant pour un avenir plus lointain la concertation avec les autres pays intéressés en vue de remodeler le financement du Conseil de l'Europe et de l'adapter aux exigences nouvelles.

Les modalités de cette première augmentation de la contribution suisse seront décidées en fonction des aménagements que le Secrétaire général, le Conseil des ministres et l'Assemblée parlementaire préparent en matière de présentation budgétaire.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Flückiger, Huber, Miville (3)

Seiler: Den Europarat brauche ich Ihnen nicht im Detail vorzustellen. Alljährlich wird vom Bundesrat und auch von unserer Delegation beim Europarat ausführlich über die laufenden Tätigkeiten und Entschlüsse orientiert. Dass der Europarat, in dem heute alle 24 westeuropäischen demokratischen Länder als Mitglieder zusammengeschlossen sind, eine unserer wichtigsten Brücken zu Europa ist, brauche ich auch nicht mehr besonders hervorzuheben. Auch wenn sich der Integrationsprozess in der EG fortsetzen wird und immer mehr Kompetenzen von den 12 EG-Ländern auf die EG selbst übertragen werden, bedeutet das gar nicht, dass dem Europarat in Zukunft eine geringere Bedeutung zukommen würde. Es gibt Dutzende von Beispielen, wo auch die EG an Führungsarbeit durch den Europarat sehr interessiert ist. Schwerpunkte dieser Tätigkeiten sind die Vervollkommnung der Menschenrechte, die Erhaltung des ländlichen Raumes, die Rechtsharmonisierung und vieles andere mehr.

Eine neue Dimension hat sich durch die in osteuropäischen Ländern eingeleiteten Reformbewegungen ergeben. Der Europarat hat diese Entwicklung schon früh erkannt und mit der nötigen Flexibilität den Status von Sondergästen beschlossen, um so Ungarn, Polen und anderen Ländern die Möglichkeit anzubieten, Abgeordnete nach Strassburg zu entsenden. Vier Länder – inklusive die Sowjetunion – haben diese Gelegenheit wahrgenommen.

Die Qualität seiner Tätigkeiten ist für den Europarat ein sehr wichtiges Anliegen. Die Qualität steht nämlich in direktem Zusammenhang mit dem politischen Willen, welcher der Organisation entgegengebracht wird. Je stärker dieser Wille ist, um so mehr werden sich die Länder für den Europarat einsetzen und seine Qualität hochhalten.

Die Qualität einer Organisation hängt zu einem Teil auch von ihrer Finanzkraft ab. Seit Jahren aber sind die Beiträge der Mitglieder ungefähr auf gleicher Höhe geblieben. Insbesondere sträuben sich die EG-Länder gegen bescheidene Erhöhungen. Deshalb hat unsere Schweizer Delegation beschlossen, über den Weg eines Postulates den Bundesrat zu ersuchen, den schweizerischen Beitrag um 10 Prozent, das heisst um etwa 360 000 Franken im Budget – respektive über einen Nachtragskredit – angemessen zu erhöhen. Im Voranschlag 1990 sind 3,644 Millionen Franken enthalten. Eine etwa 10prozentige Erhöhung ergäbe dann den Betrag von etwa 4 Millionen Franken. Umgerechnet sind das je Einwohner unseres Landes immer noch erst etwa 60 Rappen, also ein bescheidener Betrag. Mit diesem Vorgehen, davon ist die Schweizer Europaratsdelegation überzeugt, wird bei anderen Mitgliedsländern eine Signalwirkung ausgelöst und die finanzielle Lage dieses ältesten und wichtigsten Zusammenschlusses europäischer Länder gestärkt. Damit können die wachsenden Verpflichtungen, die sich ergeben, z. B. auch aus den Konventionen über die Menschenrechte und gegen die Folter, besser oder überhaupt erst wahrgenommen werden.

Ich bitte Sie daher, das Postulat an den Bundesrat zu überweisen.

M. Felber, conseiller fédéral: Dans ce cas également, le Conseil fédéral vous propose d'accepter ce postulat. Nous tenons simplement et brièvement à souligner ce que vient de déclarer M. Seiler sur les tâches de plus en plus intéressantes qui seront celles du Conseil de l'Europe, le plus ancien forum euro-

péen démocratique, dont se rapprochent aujourd'hui aussi les pays d'Europe centrale et de l'Est. Il n'est pas indifférent pour la Suisse de constater ce rapprochement. En effet, chaque pays qui demande, comme la Hongrie vient de le faire, d'adhérer au Conseil de l'Europe, et comme la Pologne, de se rapprocher et de proposer plus tard son adhésion. Ce sont des signes que ces pays veulent réellement s'engager sur le plan des réformes politiques et démocratiques que nous souhaitons et que nous soutenons.

C'est la raison pour laquelle, devant les tâches nouvelles qui seront confiées au Conseil de l'Europe, le Conseil fédéral est prêt à accepter ce postulat et à l'aider dans ces nouveaux travaux.

Ueberwiesen – Transmis

*Schluss der Sitzung um 19.30 Uhr
La séance est levée à 19 h 30*

Postulat Seiler Beitrag der Schweiz an die Aktivitäten des Europarates

Postulat Seiler Contribution financière de la Suisse aux activités du Conseil de l'Europe. Augmentation

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1989
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	05
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	89.674
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.12.1989 - 18:15
Date	
Data	
Seite	707-708
Page	
Pagina	
Ref. No	20 018 232

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.